

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR & Mr Mourad Guellaty.

ABC Tunisie

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2017	31-déc-2016
Actifs			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	16 237	13 718
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	287 661	258 472
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	235 912	159 820
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	53 674	61 784
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées (*)	4.6	6 656	4 096
AC7- Autres actifs (*)	4.7	11 300	10 445
TOTAL ACTIFS		611 492	508 387
Passifs			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	53 034	45 027
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	94 036	43 645
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	370 751	326 869
PA5 - Autres passifs	4.11	18 379	17 755
TOTAL PASSIFS		536 200	433 296
Capitaux propres			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		917	592
CP3 - Résultats reportés		6 174	3 401
CP4 - Résultat de la période		201	3 098
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	75 292	75 091
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		611 492	508 387

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

ABC Tunisie

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2017	31-déc-2016
Passifs éventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.13	1 998	468
HB 2 - Crédits documentaires		13 755	8 853
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		15 753	9 321
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.14	32 575	34 331
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		32 575	34 331
Engagements reçus			
HB 7 - Garanties reçues (*)		163 494	135 417
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		163 494	135 417

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

ABC Tunisie

Etat de résultat

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.17	20 305	15 538
PR2 - Commissions (en produits)	4.18	5 804	4 721
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.19	5 671	4 060
Total produits d'exploitation bancaire		31 780	24 319
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.20	(10 388)	(6 224)
CH2 - Commissions encourues	4.21	(891)	(712)
Total charges d'exploitation bancaire		(11 279)	(6 936)
PRODUIT NET BANCAIRE		20 501	17 383
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.22	43	1 324
PR 7 - Autres produits d'exploitation		344	300
CH 6 - Frais de personnel	4.23	(10 439)	(8 556)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.24	(5 872)	(4 962)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.6	(1 095)	(773)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 483	4 715
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.25	19	204
CH 11- Impôts sur les sociétés		(1 082)	(1 522)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 420	3 398
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.26	(2 218)	(300)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		201	3 098
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.27	0,030	0,456

ABC Tunisie

Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		30 774	22 807
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(10 258)	(6 175)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(32 009)	(27 651)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		42 422	32 506
Titres de placements		8 000	(40 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(11 068)	(8 355)
Autres flux de trésorerie (*)		(7 462)	869
Impôts sur les sociétés payés		(2 055)	(26)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		18 343	(26 025)
Activités d'investissement			
Acquisitions \ cessions d'immobilisations (*)		(3 661)	(1 787)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(3 661)	(1 787)
Activités de financement			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		14 682	(27 813)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		100 364	128 177
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.28	115 046	100 364

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

Notes aux états financiers au 31 Décembre 2017

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'ArabBanking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- **Provisions sur engagements**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants 0 %
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier 0 %
- B2 : Actifs incertains 20 %
- B3 : Actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Provisions additionnelles**

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- **Provision collective**

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

- **Intérêts encourus et charges assimilés :**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

- **Fonds de garantie des dépôts :**

Pour le calcul de la cotisation annuelle au fonds de garantie des dépôts, la banque a appliqué les dispositions de l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, qui a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risques aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...)

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Logiciels informatiques	20% et 33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Comptabilisation des titres

a) Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention ;
- leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

b) Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

c) Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Evaluation en date d'arrêté

a) Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

b) Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

3.6. Retraitement pour les besoins de la comparaison

Les états financiers au 31 décembre 2016 ont été retraités en pro-forma comme suit :

Description	Rubrique	Solde avant retraitement	Retraitement	Solde après retraitement
Bilan				
Retraitement Autres actifs	AC7	10 837	(392)	10 445
Reclassement des impôts et taxes	PA5	(18 377)	622	(17 755)
Reclassement Avances sur Immobilisations	AC6	4 326	(230)	4 096
Hors Bilan				
Correction des garanties reçues	HB7	137 925	(2 508)	135 417
Flux de trésorerie				
Autres flux de trésorerie		1 099	(230)	869
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(2 017)	230	(1 787)

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à **16 237** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Caisse	6 500	3 780
BCT	9 737	9 938
TOTAL	16 237	13 718

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **287 661** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Créances sur les établissements bancaires	248 489	211 535
Comptes Ordinaires chez les correspondants	40 011	43 723
Placements chez la BCT	13 124	16 137
Placements chez les correspondants	191 869	151 337
Créances sur les Etablissements bancaires	2 745	-
Créances rattachées	740	338
Créances sur les établissements financiers	39 172	46 937
Créances sur les Etablissements Financiers	38 969	46 674
Créances rattachées	203	263
TOTAL	287 661	258 472

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	245 744	-	2 745	-	248 489
Comptes Ordinaires chez les correspondants	40 011	-	-	-	40 011
Placements chez la BCT	13 124	-	-	-	13 124
Placements chez les correspondants	191 869	-	-	-	191 869
Créances sur les Etablissements bancaires	-	-	2 745	-	2 745
Créances rattachées	740	-	-	-	740
Créances sur les établissements financiers	6 673	30 500	2 000	-	39 173
Créances sur les Etablissements Financiers	6 470	30 500	2 000	-	38 970
Créances rattachées	203	-	-	-	203
Total	252 416	30 500	4 745	-	287 661

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaires.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **235 912** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Comptes débiteurs	5 332	5 109
Comptes courants débiteurs	5 332	5 108
Produits à recevoir	-	1
Autres concours à la clientèle	246 422	169 359
Escompte commercial	6 891	3 160
Crédits à Court Terme	49 638	27 348
Crédits à Moyen et Long Terme	174 105	125 733
Crédits de consolidation	408	366
Impayés	12 980	11 063
Produits à recevoir	2 715	1 865
Produits perçus d'avance	(315)	(177)
Total Créances Brutes	251 754	174 468
Provisions affectées	(8 312)	(8 059)
Agios réservés	(6 492)	(5 624)
Provisions Collectives	(1 038)	(963)
TOTAL	235 912	159 820

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Classe A	232 197	146 140
Classe B1	3 203	13 208
Total Créances performantes	235 400	159 348
Classe B2	839	721
Classe B3	834	1 260
Classe B4	14 681	13 138
Total Créances non performantes	16 355	15 119
TOTAL	251 754	174 467

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs	5 332	-	-	-	5 332
Comptes courants débiteurs	5 332	-	-	-	5 332
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	58 630	24 233	28 124	135 435	246 422
Escompte commercial	5 166	737	813	175	6 891
Crédits à Court Terme	27 461	13 834	8 343	-	49 638
Crédits à Moyen et Long Terme	10 584	9 604	18 672	135 245	174 105
Crédits de consolidation	39	58	296	15	408
Impayés	12 980	-	-	-	12 980
Produits à recevoir	2 715	-	-	-	2 715
Produits perçus d'avance	(315)	-	-	-	(315)
Total Créances Brutes	63 962	24 233	28 124	135 435	251 754

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 30 142 KDT.

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Encours des créances douteuses	16 355	15 119
Stocks de provisions de début d'exercice	(8 059)	(10 252)
Dotations de l'exercice	(1 608)	(2 197)
Reprise de l'exercice	1 355	4 390
Stocks de provisions à la fin d'exercice	(8 312)	(8 059)

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 décembre 2017, l'encours des créances classées s'élève à 16 355 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 6 492 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 818 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions.

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 53 674 KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Titres de placement	53 674	61 784
Bons de trésor assimilables (BTA)	52 000	60 000
Décote/Prime	(419)	(576)
Produits à recevoir	2 093	2 360
TOTAL	53 674	61 784

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à **52** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	52	52

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à **6 656** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2016	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2017	Amortissement 31/12/2016	Cession / Régularisation	Dotation 2017	Amortissement 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017			
Agencements, Aménagements Installations	5 246	718	5 964	(2 381)	(18)	(534)	(2 934)	3 030			
Immeubles	299	-	299	(72)	-	(10)	(82)	217			
Matériel de Transport	648	-	648	(206)	-	(149)	(355)	293			
Matériel Informatique	1 500	(211)	1 289	(1 037)	110	(236)	(1 163)	126			
Mobilier et Matériel de Bureau	539	50	589	(447)	4	(117)	(561)	28			
Logiciels Informatiques	3 060	169	3 228	(3 064)	0	(48)	(3 112)	116			
Avances sur Immobilisations (*)	12	2 834	2 845	-	-	-	-	2 845			
TOTAL	11 303	3 559	14 862	(7 207)	96	(1 095)	(8 206)	6 656			
(*)	Données	retraitées	pour	les	besoins	de	la	comparabilité	(voir	note	3.6)

Note 4.7 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à **11 300 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Crédits au personnel	6 680	5 853
Charges Constatées d'avance	103	131
Autres (*)	4 704	4 461
Total	11 487	10 445
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(187)	-
TOTAL	11 300	10 445

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à **53 034 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Emprunt auprès de la BCT	53 000	45 000
Dettes rattachées	34	27
TOTAL	53 034	45 027

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **94 036 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Emprunts interbancaires	22 751	17 000
Dépôts des établissements bancaires	70 444	24 202
Dépôts des établissements financiers	840	2 313
Dettes rattachées	2	130
TOTAL	94 036	43 645

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	22 751	-	-	-	22 751
Dépôts des établissements bancaires	70 444	-	-	-	70 444
Dépôts des établissements financiers	840	-	-	-	840
Dettes rattachées	2	-	-	-	2
TOTAL	94 036	-	-	-	94 036

Note 4.10 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **370 751** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Dépôts à vue	287 895	255 390
Dépôts d'épargne	25 632	19 506
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	41 172	38 549
Autres Sommes dues à la clientèle	15 646	13 004
Charges à payer	445	433
Intérêts payés d'avance	(38)	(14)
TOTAL	370 751	326 869

La ventilation Dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	287 895	-	-	-	287 895
Dépôts d'épargne	25 632	-	-	-	25 632
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	17 608	21 940	1 624	-	41 172
Autres Sommes dues à la clientèle	15 646	-	-	-	15 646
Charges à payer	445	-	-	-	445
Intérêts payés d'avance	(38)	-	-	-	(38)
TOTAL	347 187	21 940	1 624	-	370 751

Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à **18 379** KDT au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Dettes au personnel	2 782	2 585
Dettes sociales	649	597
Etat, Impôt et taxes (*)	900	1 758
Provisions pour risques et charges	255	834
Comptes de suspens	11 292	10 371
Autres Passifs	2 501	1 611
TOTAL	18 379	17 755

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2017, le capital social s'élevait à **68 000** KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action.

Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à **75 292 KDT** au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2015	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	3 098
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
Résultat au 31-12-2017				201	201
Total	68 000	917	6 174	201	75 292

La rubrique Réserves se détaille comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Primes liées au capital	-	-
Réserves Légales	717	392
Réserves statutaires	-	-
Réserves ordinaires	200	200
Autres réserves	-	-
	917	592

Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à **1 998 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Garanties en faveur des établissements de crédits	-	-
Garanties en faveur de la clientèle	1 998	468
TOTAL	1 998	468

Note 4.14 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève à **32 575 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	32 575	34 331
TOTAL	32 575	34 331

Note 4.15 – Garanties reçues :

Le solde de ce poste s'élève à **163 494 KDT** au 31 Décembre 2017 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Garanties reçues des banques	152 382	131 712
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle (*)	1 853	3 604
Garanties réelles reçues de la clientèle (**)	179	101
Garanties de l'Etat	9 080	-
TOTAL	163 494	135 417

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 3.6)

(**) Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.16 – Opérations de change :

Au 31 Décembre 2017, la banque n'a aucune opération de change au comptant.

Les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir/devise à Livrer : 7 394 KDT

Au 31 Décembre 2017, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Note 4.17 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **20 305** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **15 538** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	7 225	5 427
Intérêts sur créances sur la clientèle	13 080	10 111
TOTAL	20 305	15 538

Note 4.18 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent **5 804** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **4 721** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Chèques, effets, virements et frais tenue de compte	1 413	1 298
Commission d'intermédiation	101	50
Opérations de commerce extérieur	1 486	952
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	626	578
Gestion et étude des engagements	1 265	1 048
Monétique	534	421
Autres commissions	378	374
TOTAL	5 804	4 721

Note 4.19 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent **5 671** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **4 060** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Gain de change	639	1 136
Revenu Portefeuille titres de placement	5 032	2 924
TOTAL	5 671	4 060

Les revenus du Portefeuille titres de placement correspondent exclusivement à des intérêts sur BTA.

Note 4.20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **10 388** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **6 224** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	7 366	4 312
Intérêts sur dépôts de la clientèle	2 112	1 912
Fonds de garantie des dépôts	910	-
TOTAL	10 388	6 224

Note 4.21 – Commissions (en charges)

Les commissions totalisent **891** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **712** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	171	27
Frais de traitement des cartes	260	200
Commissions Sibtel	44	37
Commissions sur opérations la BCT	59	48
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	44	164
Charges sur engagements de garantie	313	235
TOTAL	891	712

Note 4.22 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(1 608)	(2 204)
Dotation pour provision collective	(75)	(382)
Reprise de provisions sur risque de crédit	1 342	4 488
Reprise de provisions sur créances abandonnées	13	-
Pertes sur créances abandonnées	(20)	(108)
Coût Net du Risque de crédit	(348)	1 794
Provisions pour Risques & charges Divers	-	(578)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	(187)	-
Reprise de provisions pour charges divers	578	108
Coût Net du risque	43	1 324

Note 4.23 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent **10 439** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **8 556** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Rémunération de personnel	8 316	6 979
Charges sociales et autres cotisations	1 935	1 380
Autres charges liées au personnel	188	197
TOTAL	10 439	8 556

Note 4.24 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent **5 872** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **4 962** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Loyers, Eau et Electricité	1 501	1 615
Frais de licences informatiques	788	623
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	831	673
Frais de communication	394	362
Divers honoraires	352	296
Frais divers d'exploitation	2 006	1 394
TOTAL	5 872	4 962

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note 4.25 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **19** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **204** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Plus-value de cession des immobilisations	3	13
Autres gains	44	299
Autres pertes	(28)	(108)
TOTAL	19	204

Note 4.26 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **2 218** KDT au titre de l'exercice 2017 contre **300** KDT en 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Contribution conjoncturelle	139	300
Redressement fiscal	2 079	-
TOTAL	2 218	300

Note 4.27 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination 31 Décembre 2017, se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Résultat net (en DT)	201 442	3 097 964
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	201 442	3 097 964
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0,030	0,456

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.28 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 Décembre 2017, **115 046** KDT détaillés comme suit :

Libellé	31-déc-2017	31-déc-2016
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	16 237	13 718
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	245 004	172 849
Emprunts auprès de la BCT	(53 000)	(45 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(93 195)	(41 202)
Total	115 046	100 364

Autres notes aux états financiers

Note 4.29 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partielée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Sociétémère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC Algérie	Entité faisant partie du même groupe et ayant des directeurs en commun
ABC Egypte	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

Opérations avec ABC Tunis Branch

- Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2017 s'élève à 343 KDT hors taxes.
- Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2017 se détaillent comme suit:
 - 64% et 68% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 60% et 62% en 2016, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 36% et 32% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 40% et 38% en 2016, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges payé par ABC Tunisie en 2017 a atteint 1 763 KDT hors taxes et le montant refacturé à ABC Tunis, 3 784 KDT.

- Au 31 décembre 2017, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 26 104 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 74 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 70 437 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2017 s'élèvent à 3 564 KDT.
- Au 31 décembre 2017, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 375 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est 22 751 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2017 s'élèvent à 369 KDT.

5. Durant 2017, les charges relatives aux opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis Branch s'élevaient à 398 KDT.
6. Durant 2017, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2017, le total de ces garanties s'élève à 108 208 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 281 KDT hors taxes.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHRAIN)

7. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information payé par ABC Tunisie à ABC BSC au titre de l'exercice 2017, s'élève à 919 KDT.
8. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de la garantie s'élève à 44 173 KDT au 31 décembre 2017.
9. Au 31 décembre 2017, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 92 KDT.

Operations avec ABC BRAZIL

10. ABC Tunisie a effectué en 2017 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2017 à 40 301 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 899 KDT.

Rémunération des dirigeants

11. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2017 sont composés d'une rémunération brute de 747 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 10 KDT.
12. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevée à 603 KDT.

Note 4.30– Affaires en défense :

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport n'est pas encore remis.

Note 4.31 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 20 Février 2018. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'ArabBanking Corporation Tunisie,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'ArabBanking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 75 292, un résultat bénéficiaire de l'exercice après modifications comptables de 201 KDT ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de 115 046 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 4.30 des états financiers sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations qui se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs.

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers

ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23/03/2018

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir Membre de D TTL
Sonia KETARI LOUZIR**

**Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY**

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2017 concernant les articles cités ci-dessus.

De plus, notre travail n'a pas révélé l'existence de telles opérations.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit:

1. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

- a) ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31/12/2017, la somme de ces garanties s'élève à 108 208 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants. En 2017, la commission payée par Bank ABC Tunisie en faveur de Bank ABC Tunis Branch s'élève à 281 KTND.
- b) ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1er avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2017 est de 343 KTND.
- c) Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2017 se détaillent comme suit :
 - ABC Tunisie a refacturé 36% et 32% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis.

- ABC Tunis a refacturé 64% et 68% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2017 a atteint 1 763 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, 3 784 KDT.

d) ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2017, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ABC Tunisie a reçu 74 KTND en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 3 564 KTND en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
- L'encours des dépôts d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 26 104 KTND alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 70 437 KTND.
- ABC Tunisie a reçu 375 KTND en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 369 KTND en tant que rémunération des placements de cette dernière.
- L'encours des placements d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 22 751 KTND contre des placements nuls d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date.
- Durant 2017 les opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis ont dégagé une perte de 398 KTND.

2. Conventions et opérations avec ABC BSC:

- a) Au cours de 2017, ABC Tunisie a payé à ABC Bahreïn des charges relatives aux frais de licences d'utilisation d'applications informatiques y compris le système d'information Symbols, pour un montant de 919 KTND.
- b) ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur une relation. Au 31/12/2017, la garantie s'élève à 44 173 KTND
- c) Au 31 décembre 2017, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 92 KDT.

3. Conventions et opérations avec ABC Brazil:

ABC Tunisie a effectué en 2017 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2017 à 40 301 KDT, le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 899 KDT.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 747 KTND dont une gratification exceptionnelle de 295 KTND, d'avantages en nature d'une valeur de 10 KTND, d'une dotation aux provisions pour

congés payés de 14 KTND et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 8 KTND.

- En 2013, le Directeur Général de Bank ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 KTND. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2017 est de 351 KTND. Ce crédit a généré courant 2017 des intérêts pour un montant de 14 KTND. Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.
- Conformément à la décision de l'AGO du 17 Mai 2017, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevée à 603 KTND, la banque s'est chargée, en plus de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en KDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantage à court terme	(*)761	52	603	153
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	8	52	-	-
Paieement en action	-	-	-	-
Total	769	104	603	153

(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2017 pour 14 KTND.

Tunis, le 23/03/2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia KETARI LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY